

Procès-verbal

Congrès de la CLASSE Tenue le 22 janvier 2012 à l'université Laval

Associations étudiantes membres de la CLASSE présentes :

AFESPED-UQAM : Association facultaire étudiante de science politique et droit de l'UQAM
AGECoV : Association générale étudiant du collège de Valleyfield
SECMV : Syndicat étudiant du cégep de Marie-Victorin
AFÉA-UQAM : Association facultaire étudiante des arts à l'UQAM
SOGEECOM : Société générale des étudiantes et étudiants du collège Maisonneuve
AGEECL : Association générale des étudiants et étudiantes du cégep Limoilou
AEMSP-UQAM : Association étudiante du module de science politique de l'UQAM
ADÉPUM : Association des étudiants en philosophie de l'Université de Montréal
AÉDDHUM : Association étudiante des diplômés en histoire de l'Université de Montréal
AGECD : Association étudiante du cégep de Drummondville
AGES : Association générale étudiante du cégep de Saint-Jérôme
AÉÉA-UL : Association des étudiantes et étudiants en anthropologie de l'Université Laval
AFESH-UQAM : Association facultaire étudiante des sciences humaines de l'UQAM
AECSL : Association étudiante du cégep de Saint-Laurent
AÉAUM : Association étudiante en anthropologie de l'Université de Montréal
AECS : Association étudiante du cégep de Sherbrooke
AGECAL : Association générale étudiante du cégep André Laurendeau
AGECVM : Association générale étudiante du cégep du Vieux-Montréal
AGEFLESH : Association générale des étudiantes et étudiants de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Sherbrooke
AECSSP-UQAM : Association étudiante des cycles supérieurs en science politique de l'UQAM
AGEEPP-UL : Association générale des étudiants et étudiantes pré-gradués en philosophie de l'Université Laval

Associations étudiantes non-membres :

AECA : Association étudiante du Cégep d'Alma
AESS-UQAM : Association étudiante du secteur des sciences de l'UQAM
AFELC-UQAM : Association facultaire étudiante de langues et communication de l'UQAM
AGECEM : Association générale étudiant du cégep d'Édouard Montpetit
AGECSJR : Association générale étudiante du cégep de Saint-Jean sur le Richelieu
AGECFXG : Association générale étudiant du cégep de François-Xavier Garneau
AÉÉH-UL : Association des étudiante et étudiantes en histoire de l'Université Laval
SSMU : Students society of Mc Gill University
AGECR : Association générale étudiante du cégep de Rimouski

TaCEQ : Table de concertation étudiante du Québec

Comités et Conseils de la CLASSE présents :

Conseil de Coordination	Comité médias
Comité femmes	Comité légal
Comité information	Conseil exécutif
Comité aux luttes sociales	Comité formation

0.0 Ouverture

0.1 L'ouverture du Congrès à 9h35

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par AECSSP-UQAM
Adoptée à l'unanimité

1.0 Procédures

1.1 Praesidium

1.1.1 Qu'Alex Bourdon Charest soit désigné à l'animation, qu'Esther Paquette et Julie Descheneaux soient nommées en tant que gardiennes du senti et que Marieve Ruel et Marianita Hamel assurent le secrétariat pour le Congrès.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'ADÉPUM
Adoptée à l'unanimité

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.2.1 L'adoption de l'ordre du jour suivant :

0.0 Ouverture

1.0 Procédures

1.1 Praesidium

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.3 Adoption du procès-verbal du Congrès des 3 et 4 décembre 2011

1.4 Présentation du déroulement du Congrès et des procédures

2.0 Bilans

2.1 Comités et Conseils

3.0 Accueil des associations membres de la CLASSE

4.0 Élections

4.1 Comités et Conseils

4.1.1 Présentation

4.1.2 Plénière

4.1.3 Scrutin

4.2 Portes-parole

5.0 Femmes

6.0 ASSÉ

6.1 Finances

7.0 Revendications

8.0 Plan d'action

9.0 Avis de motion

9.1 Dépôt des avis de motion

9.2 Traitement des avis de motion

10.0 Varia

11.0 Levée

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par ADÉPUM

1.2.1.1 Amendement: D'ajouter le point « 2.0 Membres » et de décaler les points subséquents.

Proposé par l'AFÉA-UQAM
Appuyé par l'ADÉPUM
Adopté à l'unanimité

1.2.1.2 Amendement : D'ajouter au point « 7.0 ASSÉ » le point « 7.1 Élection » et de décaler les le point subséquent.

Proposé par le Conseil de Coordination
Appuyé par l'ADÉPUM
Adopté à l'unanimité

Sur la principale 1.2.1 telle qu'amendée : Adoptée à l'unanimité.

1.3 Lecture et adoption du procès-verbal

1.3.1 L'adoption du procès-verbal du Congrès des 3 et 4 décembre 2011.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par la SOGEECOM
Adoptée à l'unanimité

1.4 Présentation du déroulement du Congrès et des procédures

Proposition privilégiée : Une présentation des procédures faite par le praesidium.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'ADÉPUM
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Une présentation du déroulement du Congrès faite par le Conseil exécutif.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'ADÉPUM
Adoptée à l'unanimité

2.0 Membres

Proposition privilégiée : Une présentation de 5 minutes sur la situation à l'AEHUM par le Conseil exécutif suivi d'une période de questions de 5 minutes.

Proposée par l'AFÉA-UQAM
Appuyée par la SOGEECOM
Adoptée à l'unanimité

3.0 Bilans

3.1 Comité et Conseils

Considérant que ce Congrès est la suite du Congrès du 3 et 4 décembre;

Considérant que le Congrès ne dure qu'une seule journée.

Proposition privilégiée: Une période de questions de 15 minutes sur les bilans des Comités et Conseils de la CLASSE.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AFÉA-UQAM
Adoptée à l'unanimité

3.1.1 Que le Comité femmes produise un plan de travail et un échéancier pour le prochain Congrès.

Proposée par AFESH-UQAM
Appuyée par l'AFÉA-UQAM

3.1.1.1 Amendement : De remplacer « le Comité femmes » par « tous les Comités ».

Proposé par l'AGECVM
Appuyé par l'AGES
Pour : 4 Contre : 9 Abstention: 2
Rejeté à majorité

Sur la principale 3.1.2 :

Pour : 5 Contre : 5 Abstention 6
Mise en dépôt automatique

Proposition dilatoire : La suspension du point « 3.1 Comités et Conseils » jusqu'à l'arrivée du Comité médias.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AFÉA-UQAM
Adoptée l'unanimité

4.0 Accueil des associations membres de la CLASSE

5.0 Élections

5.1 Comités et Conseils

5.1.1 Présentations

Proposition privilégiée : Une pause de 10 minutes

Proposée par l'AECS
Appuyée par l'AFÉA-UQAM
Pour : 2 Contre : 15 Abstention: 0
Rejetée à majorité

5.1.2 Plénière

Proposition dilatoire : La mise en dépôt de l'élection des candidature au Comité négociation.

Proposée par l'AFÉA-UQAM
Appuyée par l'AGECVM
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : La levé de l'article A4.2 de l'annexe A des Statuts et règlements de l'ASSÉ.

Proposée par l'AFESH-UQÀM
Appuyée par l'AECSL
Rejetée (requiert l'unanimité)

5.1.3 Scrutin

Proposition spéciale : Le vote secret sur les candidatures

Proposée par l'AFESH-UQÀM
Appuyée par l'AECSL
Adoptée à l'unanimité

5.3.1.1 L'élection de Richard-A. Laniel au Comité légal de la CLASSE.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 2
Adoptée à majorité

5.3.1.2 L'élection d'Émilie Charette au Comité légal de la CLASSE.

Pour:16 Contre : 0 Abstention : 2
Adoptée à majorité

5.3.1.3 L'élection de Kevin Paul au Comité maintien et élargissement de la grève.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention: 0 Bulletins de vote rejetés : 2
Adoptée à l'unanimité

5.3.1.4 L'élection d'Alex Desrochers au Comité maintien et élargissement de la grève.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0
Adoptée à l'unanimité

5.3.1.5 L'élection de Geneviève Vaillancourt au Comité maintien et élargissement de la grève.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0
Adoptée à l'unanimité

5.3.1.6 L'élection de Valérie Plante Lévesque au Comité maintien et élargissement de la grève.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0
Adoptée à l'unanimité

5.3.1.7 L'élection de Mathieu Melançon au Comité maintien et élargissement de la grève.

Pour : 16 Contre: 0 Abstention: 1
Adoptée à majorité

5.2 Portes-parole

5.2.1 Que Jeanne Reynolds soit élue comme porte-parole de la CLASSE

Proposée par l'AGECoV
Appuyée par l'AFESH-UQÀM
Pour : 15 Contre:2 Abstention : 1
Adoptée à majorité

Proposition privilégiée : Une pause de 45 minutes pour le repas.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AFÉA-UQAM
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : La reprise du Congrès.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AGEECL
Adoptée à l'unanimité

3.0 Bilans

3.1 Comités et Conseils

Proposition privilégiée : Une plénière de 30 minutes sur les agissements du Comité médias.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AFESH-UQAM
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : De rallonger la plénière de 15 minutes.

Proposée par la SOGEECOM
Appuyée par l'AECSL
Pour : 9 Contre : 4 Abstention : 3

Adoptée à majorité

Proposition privilégiée : De terminer les tours de parole.

Proposée par ADÉPUM

Appuyée par SECMV

Pour : 14 Contre : 2 Abstention : 1

Adoptée à majorité

3.1.2 Que le ou la Secrétaire aux communications et le Comité médias ne puissent plus avoir de relations avec les fédérations dans le cadre de leurs fonctions sans en être mandaté-e-s.

Proposée par l'AFESH-UQAM

Appuyée par l'AFESPED

3.1.2.1 Amendement : De retirer « sans en être mandaté-e-s ».

Proposé par l'AGECVM

Appuyé par l'AGES

Pour : 1 Contre : 13 Abstention : 3

Rejetée à majorité

3.1.2.2 Amendement : De retirer « le ou la Secrétaire aux communications ».

Proposé par l'ADEPUM

Appuyé par l'AEDDHUM

Pour : 2 Contre : 4 Abstention : 10

Mise en dépôt automatique

Sur la principale 2.1.1: Adoptée à l'unanimité

Considérant que le et la principal-e intéressé-e-s arguent de leur bonne foi dans leur faute;

Considérant que le Congrès semble croire à ladite bonne foi des intéressé-e-s lorsqu'il est question de la raison du refus de la rencontre.

3.1.3 Que le Congrès appuie la motion de blâme du Conseil exécutif à l'endroit de Gabriel Nadeau-Dubois;

Que le Congrès établisse une motion de blâme à l'endroit d'Anne-Marie Provost;

Que le Congrès prenne note de cette confiance et, qu'advenant le cas d'une autre incartade de gravité comparable, la question de la destitution soit soulevée dans un Congrès subséquent.

Proposée par l'AFESH-UQAM

Appuyée par l'AGECoV

3.1.3.1 Amendement : De changer « appuie la » par « établisse une ».

Proposé par l'AGEFLESH

Appuyé par le SECMV

Pour : 6 Contre:7 Abstention : 5

Rejeté à majorité

3.1.3.2 Amendement : De retirer : « Que le Congrès prenne note de cette confiance et, ».

Proposé par l'AGECVM

Appuyé par l'AGEECL

Proposition dilatoire : Question préalable sur l'amendement sans la fin de tours de parole.

Proposée par la SOGGECOM

Appuyée par l'AGECD

Pour : 17 Contre : 1 Abstention : 0

Adoptée à la majorité des deux tiers.

Sur l'amendement 3.1.3.2 :

Pour : 1 Contre : 10 Abstention : 6
Rejeté à majorité

Proposition privilégiée : De traiter Gabriel et Anne-Marie de manière séparée.

Proposée par l'AGECD
Appuyée par l'AGEECL
Pour : 4 Contre : 11 Abstention : 3
Rejetée à majorité

Proposition dilatoire : La question préalable sur la principale sans terminer les tours de parole.

Proposée par la SOGEECOM
Appuyée par l'AFÉA-UQAM
Adoptée à la majorité des deux tiers

Sur la principale 3.1.3:

Pour : 10 Contre : 3 Abstention : 4
Adoptée à majorité

Proposition privilégiée : Une pause de 11 minutes et demie.

Proposée par la SOGEECOM
Appuyée par l'AGECVM
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : La reprise du Congrès.

Proposée par l'AFÉA-UQAM
Appuyée par l'AEMSP-UQAM
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : De passer immédiatement au point « 7.1 Élections » du point « 7.0 ASSÉ ».

Proposée par la SOGEECOM
Appuyée par l'AFÉA-UQAM
Adoptée à l'unanimité

7.1 Élections

Proposition privilégiée : De faire un vote indicatif qui inclue les associations membres de la CLASSE non-membres de l'ASSÉ.

Proposée par l'AFESH-UQAM
Appuyée par l'AFÉA-UQAM
Adoptée à l'unanimité

7.1.1 L'élection de Jean-François Roy-Plourde au Comité aux luttes sociales de l'ASSÉ.

Vote indicatif : Adoptée à l'unanimité
Adoptée à l'unanimité

7.1.2 L'élection Beatriz Munoz au Comité aux luttes sociales de l'ASSÉ.

Vote indicatif : Adoptée à l'unanimité
Adoptée à l'unanimité

7.1.3 L'élection de Laurence Jutras au Comité aux luttes sociales de l'ASSÉ.

Vote indicatif : Adoptée à l'unanimité
Adoptée à l'unanimité

7.1.4 L'élection de Micha Stettin au Comité aux luttes sociales de l'ASSÉ.

Vote indicatif : Adoptée à l'unanimité
Adoptée à l'unanimité

7.1.5 L'élection de Rushdia au Comité aux luttes sociales de l'ASSÉ.

Vote indicatif : Adoptée à l'unanimité
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : De passer au point « 9.0 Plan d'action ».

Proposée par l'AFESH-UQAM
Appuyée par l'AFÉA-UQAM
Pour : 9 Contre : 2 Abstention : 3
Adoptée à majorité

9.0 Plan d'action

9.1 Que la CLASSE appelle au déclenchement de la grève générale illimitée pour le troisième (3e) jour ouvrables suivant l'atteinte du plancher de grève de vingt mille (20 000) personnes et sept (07) associations réparties sur trois (03) campus.

Proposée par l'AFESH-UQAM
Appuyée par l'AEMSP-UQAM
Pour 12 : Contre : 0 Abstention : 4
Adoptée à majorité

9.2 Qu'une tournée nationale de formation féministe soit mise sur pied afin de promouvoir le féminisme dans les associations étudiantes membres de la CLASSE et que cela soit la priorité du Comité femmes de la CLASSE.

Proposée par l'AFESH-UQAM
Appuyée par l'AFÉA-UQAM
Adoptée à l'unanimité

5.0 Femmes

Proposition privilégiée : Une présentation de 5 minutes des activités du Comité femmes suivie d'une période de questions de 10 minutes.

Proposée par le Comité femmes
Appuyée par l'AEMSP-UQAM
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Une plénière de 5 minutes concernant la journée de formation et de réflexions du 21 janvier 2012.

Proposée par l'AEMSP-UQAM
Appuyée par l'AGECVM
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : De rallonger la plénière de 10 minutes.

Proposée par l'AGECVM
Appuyée par l'AEÁUM
Adoptée à l'unanimité

Considérant les violences physiques et psychologiques qui surviennent de façon récurrente lors de mobilisations massives et intenses, tels les moments de Grève générale illimitée;

Considérant l'intimidation et les agressions qui ont eu lieu lors des blocages des campus dans le contexte de la dernière journée de grève, le 10 novembre 2011, notamment à l'UQAM;

Considérant l'expression d'un besoin en ce sens par des militantes féministes.

5.2 Que le Comité femmes de l'ASSÉ travaille avec des collaboratrices et des collaborateurs afin de prévoir une ou des formations d'autodéfense dans une perspective féministe et dans un contexte de grève générale illimitée.

Proposée par le Comité femmes
Appuyée par l'AEMSP-UQAM

5.1.1 Amendement : De changer « d'autodéfense dans une perspective féministe et » par « féministes »

Proposé par l'AGEEPP
Appuyé par l'AFESPED
Adopté à l'unanimité

Sur la principale 5.1 telle qu'amendée : Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Une pause de 30 minutes pour le repas

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AFEA-UQAM
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : La reprise du Congrès.

Proposée par le Conseil de Coordination
Appuyée par AGEECL
Adoptée à l'unanimité

8.0 Revendications

Proposition privilégiée : Une présentation de 15 minutes sur la note de recherche sur l'abolition des crédits d'impôt sur les frais de scolarité faite par le Conseil exécutif.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par le SECMV
Adoptée à l'unanimité

Suite à une erreur de constatation du quorum des associations membres de l'ASSÉ, le praesidium décrète un retour au point « 7.2 Finances ».

Proposition spéciale : Appel de la décision de la présidence

Proposée par l'ADÉPUM
Appuyée par l'AGECD
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Une plénière de 15 minutes sur les revendications.

Proposée par l'ADÉPUM
Appuyée par l'AFÉA-UQAM
Adoptée à l'unanimité

8.1 Que les associations membres de la CLASSE lancent un processus de consultation au sujet des alternatives de financement de l'éducation post-secondaire (impôt post-universitaire, remboursement proportionnel au revenu, etc.) et de l'abolition du crédit d'impôt sur les frais de scolarité afin de prendre clairement position sur la question.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'ADÉPUM

Proposition dilatoire : La question préalable

Proposée par l'AFESPED-UQAM

Appuyée par l'AGES
Pour : 12 Contre: 1
Adoptée à la majorité des deux tiers

Sur la principale 8.1 : Adoptée à l'unanimité

7.1 Finances

Proposition privilégiée : Une présentation de 10 minutes des comptes en souffrance, du fond d'entraide et de son fonctionnement.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AÉAUM
Adoptée à l'unanimité

7.1.1 Que l'on accorde au Conseil exécutif le pouvoir de signer des ententes avec les associations ayant des cotisations et des comptes en souffrance depuis plus de six mois.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AECSL
Adoptée à l'unanimité

10.0 Avis de motion

10.1 Dépôt des avis de motions

10.1.1 Nonobstant l'article 10 du chapitre 3 des Statuts et règlements de l'ASSÉ, le Conseil exécutif propose d'ajouter l'article suivant au Chapitre 5 de l'Annexe H :

« Article X : Convocation du Congrès de la CLASSE

Un Congrès peut être convoqué par lui-même, par le Conseil de Coordination ou par le Conseil exécutif.

La convocation d'un Congrès spécial, peut également se faire par demande du tiers (1/3) des associations étudiantes membres de la CLASSE par une demande écrite au Conseil exécutif reçue dans un délai de 96 heures en spécifiant dans la demande, la date, l'heure et l'ordre du jour dudit Congrès.

Dès qu'il en est prévenu, le Conseil exécutif a 24 heures pour aviser toutes les associations étudiantes de la tenue de cette instance spéciale par un média officiel de la CLASSE. Un Congrès spécial de la CLASSE doit donc être officiellement convoqué, au minimum 72 heures à l'avance. Le Conseil exécutif ainsi que le Conseil de Coordination doivent se charger de la transmission de l'information relative à la tenue de l'instance. »

Déposé par le Conseil exécutif

10.1.2 La reconsidération de la proposition suivante adoptée au Congrès des 3 et 4 décembre 2011 :

« Que pendant toute la durée d'existence de la CLASSE, l'AÉMSP et l'AÉCSSP regroupent leurs droits de vote au sein de l'AFESPED tant que ces derniers abondent dans le même sens;

Qu'en tout temps, l'AECSSP et l'AEMSP conservent leurs droits de parole et de proposition;

Qu'advenant que les positions d'assemblées générales de ces trois associations étudiantes n'abondent pas dans le même sens, que chacune des associations étudiantes puissent se prononcer (voter) individuellement en Congrès de la CLASSE;

Qu'advenant le cas que l'AFESPED ne serait plus en grève, que l'AECSSP et l'AEMSP reprennent leurs droits normaux, conformément aux Statuts et Règlements de l'ASSÉ dans les points dédiés à l'ASSÉ dans les Congrès de la CLASSE;

Dans le cas où le vote de l'AEMSP et le vote de l'AECSSP seraient regroupés au sein de

l'AFESPED, que l'AEMSP et l'AECSSP ne soient pas comptabilisées dans le calcul du quorum le temps de la proposition concernée. »

Afin d'ajouter : « Que cette procédure de vote ne concerne que les propositions ordinaires ».

Déposé par l'AEMSP-UQAM

10.1.3 De remplacer l'article 15 de l'Annexe H des Statuts et règlements de l'ASSÉ par :

« Les Comités et Conseils de l'ASSÉ ainsi que ses élu-e-s ne sont pas celles et ceux de la CLASSE. Un Conseil exécutif indépendant du Conseil exécutif de l'ASSÉ est élu pour l'existence de la CLASSE. »

Déposé par l'AGECVM

10.1.4 De remplacer dans l'article 16 de l'Annexe H des Statuts et règlements de l'ASSÉ :

« Toute personnes élue dans un Congrès de la CLASSE reste en poste sur le Comité ou le Conseil où elle siège jusqu'à la dissolution de la CLASSE. » par « Toute personnes élue dans un Congrès de la CLASSE reste en poste sur le Comité ou le Conseil où elle siège jusqu'à demande de destitution par le Congrès ou encore jusqu'à la dissolution de la CLASSE. »

Déposé par l'AGECVM

10.1.5 De rajouter à l'article 15 de l'Annexe H des Statuts et règlements de l'ASSÉ :

« Que toute personne élue dans un Congrès de l'ASSÉ puisse être destituée à la demande du Congrès de la CLASSE. »

Déposé par l'AGECVM

10.1.6 Les modifications suivantes au Chapitre 9 : Comité femmes des Statuts et règlements de l'ASSÉ :

→ Que les modifications suivantes soient apportées à L'ARTICLE 40 : COMPOSITION

-Remplacer «de cinq membres» par «d'étudiantes»

-Rajouter « Le Comité femmes est une instance non-mixte.»

→ Que les modifications suivantes soient apportées à l'ARTICLE 41: ÉLIGIBILITÉ

Alinéa 1

-Remplacer «provenir d'une association étudiante membre en règle de l'ASSÉ» par «être étudiante»

Alinéa 2

-Remplacer “de son” par “d'une”.

→ Que les modifications suivantes soient apportées à l'ARTICLE 42 : BUTS ET FONCTIONS :

Premier paragraphe

- Ajouter « et participer à » entre « promouvoir » et « la lutte » ;

- Biffer « pour la condition » ;

- Ajouter « [...] et actions » entre « instances » et « de l'ASSÉ. » ;

- Ajouter « De plus, il peut développer et entretenir des liens avec des associations, groupes de défense des droits des femmes et tout autre organisme communautaire lié, s'il le juge approprié. » entre « [...] de l'ASSÉ. » et « Il doit être en mesure [...] » ;

- Ajouter « sur les activités et actions menées au cours de l'année scolaire » entre « Il doit être en mesure de présenter un rapport » et « Congrès annuel [...] » ;

- Biffer « sur la question femmes » ;

- Ajouter « Bien que cette responsabilité ne lui incombe pas uniquement, le Comité femmes est une instance incontournable pour la réflexion et la mise en pratique des luttes féministes à l'ASSÉ. » avant « Il peut aussi : ».

Alinéa 1

- Ajouter « d'information et de mobilisation » après « [...] du matériel » ;
- Biffer « traitant de leur champ d'intervention ».

Alinéa 2

- Ajouter « /féminisme » après « [...] section femmes ».

Nouvel alinéa 3

- Ajouter un nouvel alinéa 3 comme suit : « 3. administrer et entretenir le site femmes de l'ASSÉ ainsi que les listes de diffusion ; ».

Alinéa 3

- Décaler en alinéa 4 ;
- Remplacer « conjointement » par « en collaboration » ;
- Ajouter « femmes et » entre « comités » et « de mobilisation » ;
- Ajouter et modifier « (local, régional et national) » ;
- Ajouter « ou contingents » entre « des actions » et « femmes ; ».

Alinéa 4

- Biffer l'alinéa 4 et ajouter l'alinéa 5 comme suit : « 5. organiser des réunions, des tournées, des formations femmes, etc. que ce soit au niveau local, régional ou national ; ».

Alinéa 5

- Biffer l'alinéa 5

→ Que les modifications suivantes soient apportées à l'ARTICLE 44 : CONVOCATION :

- Décaler en 46, conformément aux propositions précédentes ;
- Biffer « si » entre « fois, » et « possible » ;
- Ajouter « dans la mesure du » entre « au moins une fois » et possible.

Déposé par le Comité femmes

10.1.7 Les modifications suivantes au Chapitre 9 : Comité femmes des Statuts et règlements de l'ASSÉ :

→ Que soit ajouté l'ARTICLE 43 : POUVOIRS en décalant les articles actuels 43 et 44.

ARTICLE 43 : POUVOIRS

1. siéger au Conseil de Coordination, où il a droit de proposition, d'appui et de vote ;
2. siéger au Congrès, où il a droit de parole, de proposition et d'appui.

Déposé par le Comité femmes

10.1.8 Les modifications suivantes au Chapitre 9 : Comité femmes des Statuts et règlements de l'ASSÉ :

Que les modification suivantes soient ajoutés à l'ARTICLE 43 : POUVOIRS:

Ajouter un nouvel alinéa comme suit:

3. administrer le budget annuel pour lequel une proposition de prévisions budgétaires est soumise chaque année, lors du Congrès annuel. Un état des résultats devra également être déposé et pourra, sur demande, être déposé à chaque Congrès ou, si requis, à un Conseil de Coordination.

→ Que soit ajouté l'ARTICLE 44 : BUDGET :

ARTICLE 44 : BUDGET

1. Le budget annuel alloué au Comité femmes doit se conformer à l'ANNEXE C des présents Statuts et règlements.
2. Le budget annuel du Comité femmes a pour objectif de donner d'abord aux femmes la place de leurs propositions en ce qui a trait aux priorités et besoins établis chaque année dans le cadre du plan d'action femmes de l'ASSÉ, adopté en Congrès.
3. L'autonomie d'une telle gestion budgétaire est une action politique s'inscrivant dans les principes et revendications de l'ASSÉ. Elle est encadrée par l'Article 44 : Pouvoirs et les présents Statuts et règlements.

4. Le Comité femmes se voit allouer statutairement un budget minimal équivalent à 5 % des cotisations annuelles prévues pour l'année scolaire en cours. Ce budget peut être bonifié lors de l'adoption ou de la modification des prévisions budgétaires, jusqu'à concurrence d'un montant équivalent à 10 % des cotisations annuelles prévues.
5. Tout revenu réalisé dans le cadre d'une activité de financement du Comité femmes est ajouté au budget annuel courant du Comité femmes.
6. Le budget annuel du Comité femmes ne peut pas cumuler plus de 1 % de surplus par année scolaire. Tout surplus supplémentaire est réinjecté dans les revenus de l'ASSÉ, sauf décision contraire du Congrès à cet effet.
7. Le Comité femmes est tenu d'aviser immédiatement le Conseil de Coordination dans l'éventualité où des problèmes financiers surviendraient.
8. Advenant le cas où le Comité femmes est vacant – pour une partie ou l'ensemble de l'année financière – le budget du Comité femmes pourra être utilisé par les Comité femmes des associations membres (ou les associations membres lorsqu'un Comité femmes n'y est pas actif) pour financer des activités et actions féministes locales, régionales ou nationales, qu'elles soient prévues au plan de l'action de l'ASSÉ ou soient des initiatives locales. Les demandes devront être déposées au Congrès ou en cas d'impossibilité au Conseil de Coordination, être appuyées par une description du projet et être chiffrées.
Déposé par le Comité femmes

10.1.9 Que les revendications de la lutte étudiante actuelle s'articulent autour d'une critique des logiques sous-tendant la présente hausse des frais de scolarité :

- ▲ Une logique impérialiste de division internationale du travail instrumentalisant l'Éducation pour perpétuer le pillage des pays opprimés de la périphérie ;
- ▲ Une attaque de l'élite qui cherche à liquider les mesures sociales conquises par des luttes populaires ;
- ▲ La nécessité du capitalisme globalisé de coloniser de nouveaux marchés (éducation, santé) dans le contexte de crise économique présent.

Qu'en ce sens, la CLASSE critique l'impérialisme sous-jacent à l'économie du savoir et comprendre la présente hausse dans une perspective globale de la privatisation du commun par le recours à des mesures d'austérité.

Que la CLASSE produise du matériel d'information afin de défendre et diffuser cet axe de discours.

Déposé par l'AFESH-UQAM

10.2 Traitement des avis de motions

Que soit ajouté à l'article 25 des Statuts et règlements :

« Le ou la Secrétaire général-e du Conseil de Coordination est élu-e en Congrès en suivant la procédure d'élection habituelle. Le ou la Secrétaire Général-e a comme tâche :

1. Diffuser l'avis de convocation du Conseil de Coordination et s'assurer de la présence de tous ceux et toutes celles qui sont convoqué-e-s ;
2. Préparer les ordres du jour et cahiers du Conseil de Coordination ;
3. S'assurer que les Comités et Conseils exécutent les tâches pour lesquels ils ont été mandatés ;
4. Assister les Conseils et Comités si besoin est;
5. Faire un suivi de l'évolution des mandats et décisions prises en Conseil de Coordination »

Proposée par le Conseil de Coordination
Appuyée par l'AFÉA
Adoptée à l'unanimité

10.0 Varia

10.1 Motion Soleil au preasidium

Motion Soleil au Comité information

Motion Soleil au Comité formation

Proposée par l'AFESH-UQAM

Appuyée par l'unanimité

Adoptée à l'unanimité

10.2 Motion gros calin à Anne-Marie Provost et Gabriel Nadeau Dubois

Proposée par l'AFÉA-UQAM

Appuyée par l'ADÉPUM

Pour : 4 Contre : 4 Abstention : 5

Mise en dépôt

11.0 Levée

11.1 La levée à 20h00.

Proposée par l'ADÉPUM

Appuyée par l'AFESH-UQAM

Adoptée à l'unanimité